



INSTRUCTIONS DE COURSE

Myth of Malham Cup
31 juillet - 1er août 2021
Grade 4

National Corsaire
du 2 au 6 août 2021
Grade 4

À Port-Haliguen, Quiberon
Yacht Club de Quiberon

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* ;
- les règlements fédéraux, y compris les règles des classes Corsaire et Corsaire JOG ;
- les règles sanitaires de l'annexe Covid-19.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par diffusion VHF et par affichage sur le bateau Comité.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur la **terrasse du club à Port-Haliguen, sur le bateau comité de course à Saint-Goustan**.
- 3.2 Le PC course est situé à dans le club house, contact tél : 02 97 29 53 61 ou 06 48 27 74 99, e-mail : ycquiberon@orange.fr
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF affiché à l'inscription.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la **terrasse du club**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

Date	Briefing	1er signal Avertissement	Nombre de courses	Port d'arrivée
1er août	8h45	10h	1	Port-Haliguen
3 août	8h45	10h	2	Port-Haliguen
4 août	8h45	10h	1	Saint-Goustan
5 août	-	11h00	2	Port-Haliguen
6 août	8h45	10h	2	Port-Haliguen



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon **Corsaire**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Le **parcours construit** est signalé par le **pavillon O**.
Le **parcours côtier** à effectuer est affiché par son **numéro** dans la liste.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Au vent, P. Construit	Dégagement Dog leg	Changement	Arrivée
Cylindrique jaune	Cylindrique jaune	Conique jaune	Conique rouge	Petite cylindrique jaune

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe Parcours**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de la course, **au plus tôt 1 minute après** le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes après son signal de départ pour un parcours côtier et 4 minutes pour un parcours construit** sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Envoyé sur le bateau comité, le pavillon L signifie « Suivez le bateau » vers la zone de départ. (rappel de la définition des signaux de course des RCV)

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 **Parcours côtier** : Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course affichera le numéro de la marque à passer ou de la ligne d'arrivée, neutralisant une ou plusieurs marques du parcours.
- 13.2 **Parcours construit** : Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt

que possible. En cas de changement de la marque au vent, la marque du dog-leg ne sera plus à contourner.

- 13.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une **pénalité d'un tour**.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Parcours	Temps cible	Délai pour finir pour le 1 ^{er}	Délai pour finir pour les autres concurrents
Construit	60 minutes	100 minutes	150 % du temps du premier
Côtier	Pas de temps cible	1 heure avant heure légale du coucher du soleil	150 % du temps du premier ou heure légale du coucher du soleil (selon ce qui est le plus tôt)

- 16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

Date	Heure légale du coucher du soleil
31 juillet	21h46
02 août	21h41
03 août	21h39
04 août	21h38
05 août	21h36

- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au **rez de chaussée du club**.

- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au **premier étage du club**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **2 courses dont au minimum 1 parcours côtier** doivent être validées pour valider la compétition.

- 18.2 Courses retirées

- (a) Quand **moins de 4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

- (b) Quand **4 à 7** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 18.3 Un seul classement, incluant les Corsaire et les Corsaire JOG, sera établi. Le classement de chaque course se fera en temps réel.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] [NP] Un élargement est mis en place :
- en sortie, à partir du début du briefing jusqu'à l'heure du 1er signal d'avertissement ; sauf à l'escale de Saint-Goustan où chaque concurrent appelle le comité de course sur le canal VHF de la course.
 - au retour, jusqu'à l'heure limite de dépôt de réclamation au secrétariat sauf à l'escale de Saint-Goustan où l'élargement se fera à proximité du bateau Comité.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est communiqué à l'inscription.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels seront identifiés par la flamme YCQ.
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une **flamme rose** à demander au secrétariat.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**
- Les débris peuvent être déposés dans les containers des ports.
- 25. EMBLEMES**
- [DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent au port.
- 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**
- [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.
- 27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**
- 27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de bateaux entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.
- 27.2 [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.
- 28. PRIX**
- Les prix seront distribués comme suit :
- Trophée National Corsaire 2021 à l'équipage vainqueur,
 - Trophée au 1^{er} équipage espoir,

Challenge l'Herculey, confié pour une année, au 1^{er} équipage bizuth (*),
Challenge Jean Moreau, confié pour une année au concurrent ayant réalisé la plus longue
croisière pour venir participer au National Corsaire 2021,
lot souvenir à chaque équipage,
lots distribués par tirage au sort.

(*) Un équipage bizuth est un équipage dont chacun des membres n'a jamais participé
précédemment au National Corsaire.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Maryvonne Dejeammes

Président-e du comité technique : Alexandre Horgnies

Président-e du jury : Claude Petit

Annexe Parcours construit

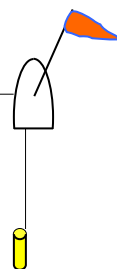
Départ 1, 2, 3, 1, 2, 3 Arrivée

2 



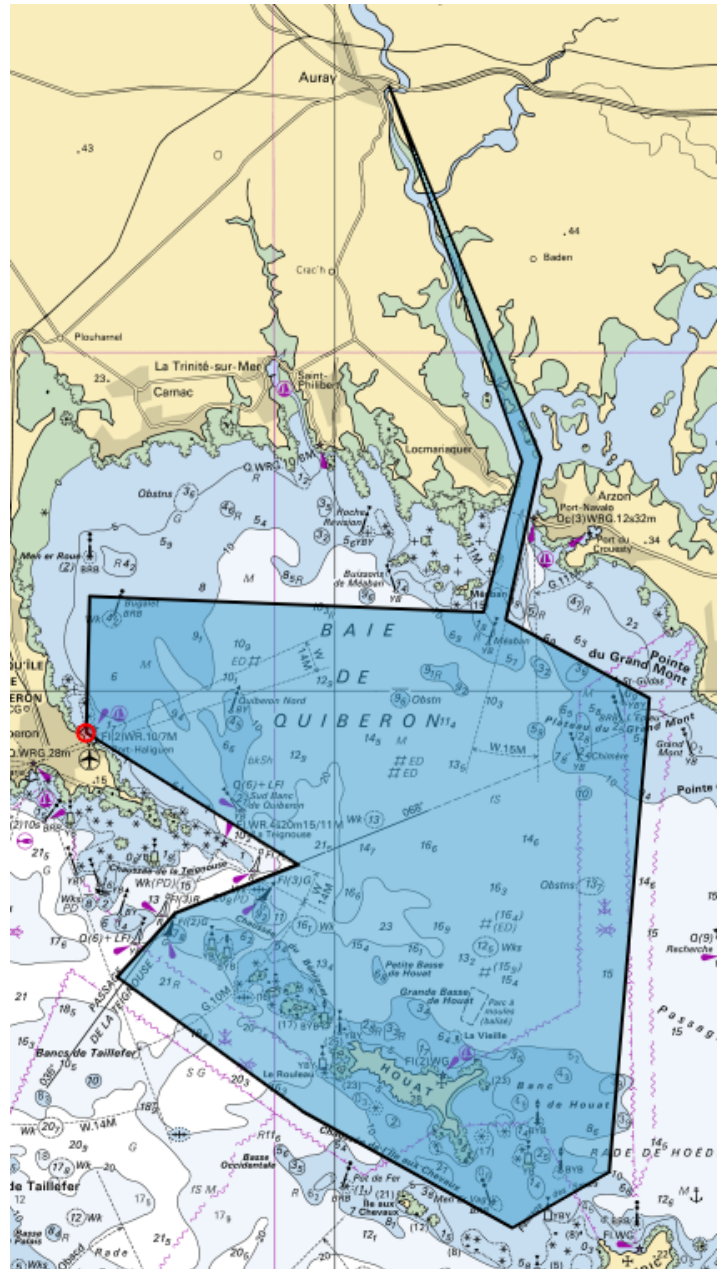
1

3



ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles



ANNEXE PARCOURS »**ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques « **à contourner** » en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques du parcours précisées « **à contourner** », l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.